Burundi : RSF dénonce le harcèlement et l'intimidation contre les médias privés

Reporters sans frontiÃ¨res, 29 juillet 2011BURUNDIÂ : Les convocations en sÃ©rie des journalistes de radio alimentent un climat hostile pour la libertÃ© de la presseReporters sans frontiÃ¨res dÃ©nonce les convocations en sÃ©rie dont sont actuellement victimes la Radio Publique Africaine (RPA) et Radio Isanganiro, relevant du harcÃ¨lement. Bob Rugurika, rÃ©dacteur en chef de la RPA, initialement convoquÃ© le 29 juillet 2011 au parquet auprÃ¨s du tribunal de grande instance de Bujumbura, sera entendu le 1er aout.En l'espace de dix jours, il a Ã©tÃ© convoquÃ© en justice Ã trois reprises afin de rÃ©pondre des activitÃ©s de la radio. Deux autres correspondants de la RPA Ã Ngozi (nord), LÃ©once Niyongabo, chef d'antenne, et la journaliste Yvette Murekesabe ont Ã©tÃ© convoquÃ©s aujourd'hui, le 29 juillet, pour "enquÃªte judiciaire" et seront entendus de nouveau le 1er aout.
Le mÃªme jour, Patrick Mitabaro, rÃ©dacteur en chef de Radio Isanganiro, devra se prÃ©senter au parquet auprÃ¨s du tribunal de grande instance de Bujumbura pour "enquÃªte judiciaire". Le Conseil national de la Communication (CNC) a rÃ©cemment mis en garde ces deux radios pour des contenus pourtant diffusÃ©s sur d'autres stations."Les convocations judiciaires rÃ©guliÃ¨res de journalistes et les mises en garde du CNC relÃ¨vent du harcÃ¨lement et de l'intimidation contre les mÃ©dias privÃ©s. Elles alimentent un climat hostile Ã la libertÃ© de la presse. La RPA et Radio Isanganiro, connues pour leurs critiques du pouvoir, sont particuliÃ¨rement ciblÃ©es par les autoritÃ©s burundaises. D'autres radios ont traitÃ© des sujets similaires et n'ont pas Ã©tÃ© inquiÃ©tÃ©es par le CNC. Nous appelons les autoritÃ©s Ã laisser ces mÃ©dias et leurs journalistes travailler librement", a dÃ©clarÃ© Reporters sans frontiÃ¨res. Le rÃ©dacteur en chef de la RPA dans le collimateur de la justiceLe 18 juillet 2011, Bob Rugurika avait Ã©tÃ© interrogÃ© pendant une heure par le procureur de la RÃ©publique pour avoir consacrÃ© une chronique Ã une lettre ouverte envoyÃ©e par le porte-parole du FRODEBU (Front pour la dÃ©mocratie au Burundi - opposition), actuellement en exil, Pancrace Cimpaye, le 23 juin 2011, au prÃ©sident de la RÃ©publique. Selon la RPA, la divulgation de cette information a Ã©tÃ© qualifiÃ©e par le procureur de la RÃ©publique "d'outrag Ã l'Etat." Il a Ã©tÃ© en outre reprochÃ© Ã Bob Rugurika d'avoir relatÃ© certains passages du discours de la SecrÃ©taire d'Eta amÃ©ricaine, Hillary Clinton, datÃ© du 13 juin dernier, dans lequel elle Ã©voquait notamment le printemps arabe. Selon la RPA, la diffusion de cette information a Ã©tÃ© considÃ©rÃ©e par le procureur de la RÃ©publique comme une "incitation Ã la rÃ©volte populaire". Deux jours aprÃ¨s cette premiÃ¨re convocation, le 20 juillet, Bob Rugurika avait Ã©tÃ© de nouveau entendu au sujet de la couverture de la confÃ©rence de presse organisÃ©e par Chauvineau Mugwengezo, porte-parole de l'ADC-Ikibiri (Alliance des dÃ©mocrates pour le changement - opposition), tenue le 13 juillet, critiquant l'augmentation des prix de l'eau et de l'Ã©lectricitÃ©. ConvoquÃ© une troisiÃ¨me fois, Bob Rugurika sera entendu le 1er aout. Reporters sans frontiÃ¨res s'inquiÃ¨te de cette comparution, initialement prÃ©vue pour le 29 juillet et repoussÃ©e en l'absence des avocats, actuellement en grÃ¨ve. L'organisation vient en effet d'apprendre que MaÃ®tre FranÃ§ois Nyamoya, qui dÃ©fend notamment le rÃ©dacteur en chef, a Ã©tÃ© arrÃªtÃ© le 28 juillet, pour des motifs encore indÃ©terminÃ©s.Aucune poursuite judiciaire contre Bob Rugurika n'a Ã©tÃ© lancÃ©e, mais le tribunal a annoncÃ© avoir ouvert un dossier.En parallÃ¨le, le CNC a rÃ©cemment adressÃ© une mise en garde contre la RPA. Lors d'un point presse, le 23 juillet, l'institution a rappelÃ© la station Ã l'ordre pour "incitation Ã la haine ethnique et culpabilisation de personnalitÃ©s". Reprenant un rapport de l'ONU datÃ© de 1996 (S/1996/682), la radio avait diffusÃ© des informations discrÃ©ditant certaines personnalitÃ©s nommÃ©es par le PrÃ©side pour prÃ©parer la mise en place de la commission vÃ©ritÃ© et rÃ©conciliation. Les correspondants en rÃ©gion Ã©galement so coup d'enquÃªtes judiciairesLes correspondants de la RPA Ã Ngozi (nord), LÃ©once Niyongabo, chef d'antenne, et la journaliste Yvette Murekesabe, ont comparu devant le substitut du procureur de la rÃ©publique Ã Ngozi. Il se sont expliquÃ©s sur une nouvelle diffusÃ©e le 26 juillet dernier concernant un agent de la documentation et du service de renseignements, Ciza Pascal. Les deux journalistes comparaÃ®tront de nouveau le 1er aout avec les enregistrements sonores de l'Ã©mission.Quelques temps auparavant, le correspondant de la RPA Ã Bubanza (ouest), Eloge Niyonzima, avait Ã©tÃ© convoquÃ©, le 25 mai, au parquet de la province de Bubanza Ã la suite d'un plainte dÃ©posÃ©e par le directeur gÃ©nÃ©ral de la sociÃ©tÃ© Imbo Coffee Company, Nyandwi Anselme. Il avait Ã©tÃ© interrogÃ© par le procureur de la rÃ©pub Didier Nibizi Simbizi aprÃ¨s avoir diffusÃ© un reportage sur une attaque menÃ©e par des hommes armÃ©s contre l'usine de cafÃ© de l'entreprise. Aucune charge n'a Ã©tÃ© retenue contre le journaliste.L'organisation rappelle que quatre de ses journalistes sont toujours poursuivis en justice. Raymon Zirampaye, Domithile Kiramvu, Bonfils Niyongere et Philbert Musobozi, sont accusÃ©s par le maire de Bujumbura, Evrard Giswaswa, d'avoir diffusÃ© des informations offensantes sur les ondes de la RPA, au sujet d'une bagarre impliquant le maire. Ils Ã©taient convoquÃ©s le 26 juillet mais leur audience a Ã©tÃ© repoussÃ©e.D'autres radios visÃ©es par les autoritÃ©sLa Radio Isanganiro est victime de pressions similaires. Patrick Mitabaro estime que son placement sous "enquÃªte judiciaire" pourrait Ãªtre liÃ© Ã la diffusion d'une interview du prÃ©sident du barreau des avocats, Isidore Rufikiri, qui a qualifiÃ© certains magistrats de "sous hommes et petites femmes" en raison de leurs habitudes d'emprisonner au nom du ministÃ¨re public. L'avocat a Ã©tÃ© arrÃªtÃ© le 27 juillet. La radio a par ailleurs reÃ§u une lettre de mise en garde officielle du CNC, le 27 juillet, pour une information dÃ©rangeante diffusÃ©e sur les ondes de la radio deux jours auparavant. Les mÃ©dias internationaux ne sont pas Ã l'abri de ce genre d'intimidations. Le 19 juillet, Esdras Ndikumana, correspondant de Radio France Internationale (RFI) a comparu devant le tribunal de grande instance de Bujumbura et a Ã©tÃ© interrogÃ© par le procureur de la RÃ©publique. Le journaliste avait effectuÃ© un reportage s l'arrestation de MaÃ®tre Suzanne Bukuru, avocate arrÃªtÃ©e pour "complicitÃ© d'espionnage" aprÃ¨s avoir aidÃ© une Ã©quipe de tÃ©lÃ©vision franÃ§aise (M6) dans son enquÃªte sur Patrice Faye,Â un ressortissant franÃ§ais accusÃ© de viol sur mineurs AprÃ¨s avoir interrogÃ© le correspondant de RFI sur cette affaire, le procureur lui a confisquÃ© son tÃ©lÃ©phone portable quelques heures. Il lui a Ã©tÃ© demandÃ© de rester Ã la disposition de la justice.